

Ainsi provoqué, le disciple de Saint-Maur répondit avec bonne grâce, et les deux dernières lettres que nous 'avons trouvées témoignent d'une estime pleine de cordialité. Launoy n'y est point épargné; nos correspondants avaient en effet à s'en plaindre tous les deux. L'un, comme il le dit, avait eu plus d'une querelle avec lui; pour l'autre, l'ancien docteur de Sorbonne l'avait blessé à la partie la plus sensible de l'âme; il avait été en effet le porte-parole de l'archevêque de Paris et de tous les adversaires du privilège qui conférait à l'abbaye de Saint-Germain-des-Près la juridiction quasi-épiscopale dans l'étendue du faubourg. Les moines avaient dû céder devant les exigences de Mgr Péréfixe et surtout devant les ordres formels du roi; mais ils furent longtemps à oublier l'écrivain qui avait révoqué en doute des droits qui remontaient à la fondation même de leur couvent. C'est à la dissertation publiée pour ouvrir ce débat que le P. Raynaud fait allusion dans sa lettre (16).

LE PÈRE THÉOPHILE RAYNAUD A DOM D'ACHÉRY

« De Lyon, 2 de mars 1659.

« MON R. PÈRE EN N.-S.

« J'écrivais à Votre Révérence avec confiance, parce que ayant reçu le mémoire de son troisième *Spicilegium* et en ayant donné le goût et ici à M. Arnaud, qui tient librairie

(16) *Launoyi (Joannis) parisiensis theologi Inquisitio in chartam immunitatis quam B. Germanus Parisiorum episcopus suburbano monasterio dedisse fertur. LUTETIÆ PARISIORUM 1657.*